

Commission des Finances, du Budget, des Affaires
générales et du Sport du

PARLEMENT

DE LA

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2007-2008

27 FÉVRIER 2008

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MERCREDI 27 FÉVRIER 2008

TABLE DES MATIÈRES

1	Ordre des travaux	3
2	Question orale (article 64 du règlement)	3
2.1	Question de M. Paul Galand à Mme Marie Arena, ministre-présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire, relative au « quatrième rapport fédéral sur le développement durable et à l'accélération de la transition vers un développement durable »	3

Présidence de M. Pierre Wacquier, président.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 10 h 15.*

M. le président. – Mesdames, messieurs, la séance est ouverte.

1 Ordre des travaux

M. le président. – L'interpellation de Mme Véronique Cornet à Mme Marie Arena, ministre-présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire, relative à « l'objectivation de la sélection des cabinets d'avocats par les cabinets ministériels et les administrations », est transformée en question écrite.

2 Question orale (article 64 du règlement)

2.1 Question de M. Paul Galand à Mme Marie Arena, ministre-présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire, relative au « quatrième rapport fédéral sur le développement durable et à l'accélération de la transition vers un développement durable »

M. Paul Galand (ECOLO). – Le Bureau du Plan vient de publier son quatrième rapport fédéral sur le développement durable sous le titre *Accélérer la transition vers un développement durable*.

Selon le Bureau du Plan, « ce rapport est essentiellement tourné vers l'avenir. Il présente des objectifs de développement durable ambitieux et il trace deux chemins pour atteindre ces objectifs en 2050. Il analyse les changements des modes de consommation et de production en général et des systèmes énergétique et alimentaire en particulier. Le rapport montre que les tendances actuelles les concernant sont insoutenables dans la durée parce qu'elles ont des impacts négatifs pour les êtres humains, l'environnement et l'économie. »

Au cours des dernières années, la société a fait quelques progrès sur la voie d'un développement durable. Néanmoins, ces progrès ne constituent pas une réelle inversion des tendances. Des changements plus profonds et radicaux sont nécessaires. Le rapport formule un certain nombre de recommandations aux autorités fédérales pour adapter leurs politiques afin d'accélérer la transition vers un développement durable dans les dix à quinze ans.

Pour rappel, les rapports fédéraux sur le développement durable ont pour but d'amener la Bel-

gique à contribuer au développement durable de la planète. Ils ont pour mission légale d'analyser et d'évaluer de façon transdisciplinaire la situation et la politique actuelles, ainsi que leurs évolutions futures. À l'instar du troisième rapport, sorti en 2005, qui s'intitulait *Comprendre et gouverner le développement*, le dernier rapport offre une base au Plan fédéral de développement durable 2009-2012 que le gouvernement fédéral doit adopter en 2008.

Il met l'accent sur la prospective. Il explore le présent et l'avenir en proposant vingt-et-un objectifs de développement durable (ODD) sociaux, environnementaux et économiques à réaliser pour 2050 afin de concrétiser la transition vers une société en développement durable.

Parallèlement, il propose également une analyse des tendances insoutenables de nos modes de vie actuels et des progrès déjà accomplis dans la réalisation de ces ODD concernant nos modes de consommation et de production, ainsi que nos systèmes énergétiques et alimentaires.

Il procède aussi à une évaluation de la politique fédérale menée jusqu'ici en matière de développement durable qui complète les évaluations approfondies publiées dans les trois premiers rapports fédéraux, c'est-à-dire ceux de 1999, de 2003 et de 2005.

Il ressort de cette analyse et de ces évaluations que des progrès ont été faits au cours des vingt dernières années. La transition a donc commencé mais à un rythme trop lent pour que les objectifs puissent être atteints en 2050.

C'est pourquoi deux scénarios de développement durable ont été ébauchés avec l'aide d'un panel d'experts. Appelés « Pyramide » et « Mosaïque », ils concernent nos modes de consommation et de production en général et les systèmes énergétiques et alimentaires en particulier. Ils suivent des chemins différents mais atteignent tous deux les ODD. « Pyramide » met l'accent sur une coopération internationale renforcée et des progrès techniques à grande échelle. « Mosaïque » se concentre sur les ambitions nationales et les changements importants dans les comportements individuels. Le rapport décrit les politiques à mener dans ces deux scénarios pour rencontrer les objectifs. De nombreuses recommandations du Bureau du Plan regardent également les entités fédérées, et donc la Communauté française. J'en citerai quatre.

Premièrement, il est suggéré qu'on établisse un plan précis pour 2050 en vue d'injecter du long terme dans les décisions politiques. On appelle les

gouvernements fédéral et régionaux à fixer une série d'objectifs précis et à diviser en étapes intermédiaires la période entre le présent et le long terme.

Deuxièmement, il est souhaité que l'on évalue les politiques mises en œuvre. À cet égard, il convient de freiner la prolifération de plans thématiques fédéraux menés sans procédure de suivi et d'actualisation, et détachés du contexte de la politique fédérale. En outre, le Bureau du Plan préconise de relier les différents thèmes (nutrition, santé, énergie, etc.) afin de gagner en cohérence.

Troisièmement, le Bureau du Plan recommande au gouvernement belge de s'attacher à l'éradication de la pauvreté. Une contribution des entités fédérées à cet objectif est indispensable.

Quatrièmement, il est recommandé aux gouvernements fédéral et régionaux d'accélérer l'intégration des principes du développement durable dans les procédures d'achat et d'adjudication des pouvoirs publics en vue d'arriver à inclure 100 % de produits verts dans les marchés publics.

On peut constater que la Communauté française a un rôle important à jouer, notamment dans la transformation des habitudes alimentaires, qui doit permettre à terme, selon les vœux du Bureau du Plan, une transformation du système de production alimentaire. Ici on peut se référer au travail déjà entamé sur l'alimentation à l'école.

Comme ce quatrième rapport offre une base très ambitieuse au Plan fédéral de développement durable 2009-2012 à adopter par le gouvernement fédéral 2008, j'aurais souhaité savoir comment le gouvernement de la Communauté française compte contribuer, selon ses compétences, à la consultation publique relative à ce rapport et aux concertations préalables au Plan fédéral de développement durable.

Comment allez-vous susciter la réflexion du gouvernement sur les questions de développement durable mais aussi de gouvernance publique ? Avec quels objectifs ? Selon quel calendrier ?

Mme Marie Arena, ministre-présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire.— Parmi les vingt-et-un objectifs énumérés par le rapport du Bureau fédéral du Plan, ceux en lien avec le capital humain qui comportent des objectifs d'acquisition de connaissances m'ont particulièrement intéressée : « Chacun aura la possibilité d'obtenir un diplôme de l'enseignement secondaire. Chaque personne aura la possibilité, au cours de sa vie, d'acquérir des connaissances et de se recycler via différentes formes d'enseignement. » C'est à cela que je m'attelle, notamment grâce au Contrat pour l'école dont le premier objectif est de re-

lever le niveau de la population scolaire. Ainsi, pour 2013, nous voulons que 85 % des jeunes de vingt ans sortent de l'enseignement secondaire supérieur, qualifiant ou de transition, avec un diplôme.

La deuxième priorité du même Contrat est de conduire chaque jeune à la maîtrise des compétences de base comme première étape vers un diplôme de l'enseignement secondaire pour tous et toutes. L'apprentissage tout au long de la vie a aussi été une de mes préoccupations lorsque j'étais ministre de la Promotion sociale et ministre régionale de la Formation. En effet, les processus d'apprentissage se prolongent au-delà de la scolarité. Cette action a d'ailleurs été poursuivie par mon collègue Marc Tarabella et aussi par le ministre régional Jean-Claude Marcourt pour ce qui concerne la politique de l'emploi et de l'insertion socioprofessionnelle.

Le développement du capital humain, même si ce terme propre aux économistes peut sembler réifiant, est un élément essentiel du développement durable. Le rapport du Bureau fédéral du Plan me conforte dans cette approche. La lutte contre la pauvreté passe par des systèmes d'éducation qui ne rejettent personne. Une grande part de l'investissement pour le développement du capital humain relève des entités fédérées et plus particulièrement des responsables de l'éducation.

Vous mentionnez qu'un important travail doit être réalisé dans le domaine des habitudes alimentaires. Le rapport du Bureau fédéral du Plan le souligne également. Les habitudes alimentaires ont fortement évolué depuis les années 1960. Le rapport indique que : « Cette évolution de la demande a été suivie, voire encouragée dans certains cas, par l'industrie alimentaire. Le contenu de l'alimentation a ainsi profondément changé au cours des quarante dernières années : baisse des consommations de céréales, de fruits et de légumes, augmentation de la consommation de viande, forte croissance de superflu (chocolat, boissons sucrées,...), recours croissant aux plats préparés ou prêts à consommer riches en graisses, en sel, en sucre. Une enquête du Crioc menée en 2006 auprès des personnes âgées de plus de 17 ans en Belgique a montré que cinq personnes sur six consommaient des plats préparés et qu'en moyenne une personne consommait 1,2 plat préparé par jour. Certains consommateurs mangent donc des plats préparés plus d'une fois par jour. » On pourrait enchaîner avec le problème des sodas, qui a par ailleurs largement été discuté au cours de cette législature.

Dans le cadre du plan de promotion des at-

titudes saines adopté en 2005, le gouvernement de la Communauté s'est doté d'un programme de mesures visant à réduire l'obésité des enfants et à conscientiser les plus jeunes à une consommation durable. Dans ce programme figurent plusieurs projets. Dans le projet « Grands Chefs », des restaurateurs se déplacent pour donner des ateliers dans les restaurants scolaires au personnel de cuisine et dans les classes pour les plus jeunes. Des formations théoriques en nutrition sont organisées pour le personnel des restaurants scolaires mais aussi pour les économistes. Dans les projets « Collectivités scolaires de qualité », septante-quatre collectivités pilotes sont suivies grâce à la méthode du pas à pas pour mieux équilibrer les menus. Un label « manger-bouger » favorise les actions de promotion d'une alimentation saine et durable et a été remis à 151 écoles en Communauté française. Voilà deux exemples de domaines de compétence dans lesquels la Communauté française peut agir pour renforcer la durabilité du modèle de développement mis en œuvre.

Il n'est pas adéquat que la Communauté française lance son propre plan de développement durable. Il faut plutôt qu'elle intègre cette dimension dans l'ensemble de ses politiques. Chaque ministre devra y être attentif.

Il n'y a pas à proprement parler de consultation publique sur le rapport. Néanmoins, le ministre Paul Magnette en charge de la coordination du rapport a prévu le plus rapidement possible une consultation publique, à laquelle seront associées les communautés et les régions, sur l'avant-projet de plan fédéral de développement durable.

De plus, le ministre organisera le « Printemps de l'environnement » auquel les communautés et les régions seront bien entendu conviées. Nous veillerons à ce que le gouvernement de la Communauté française y participe activement. Je vais notamment charger mon administration de réaliser un audit sur les politiques d'achat de consommables dans la fonction publique en Communauté française.

Pour les bâtiments scolaires, nous travaillons sur la question énergétique. Nous nous sommes engagés à fournir un modèle de soutien à une politique durable de l'énergie grâce à la fameuse récupération de la TVA auprès de l'État fédéral. Je souhaite également interpeller les ministres Huytebroeck, Lutgen et Magnette sur la participation des régions au concours ERE organisé en Communauté française pour favoriser le respect de l'environnement.

Je terminerai sur une note positive. Les résultats de la dernière évaluation Pisa en sciences ont

révélé que les élèves de la Communauté française font preuve d'un réel souci de respect de l'environnement. Dans le classement, ils précèdent leurs collègues flamands et la moyenne européenne. Cela mérite d'être signalé.

M. Paul Galand (ECOLO). – Cette question s'inscrit dans une dynamique qui, à long terme, appellera d'autres questions et de nouveaux développements. Je voudrais insister sur le premier point évoqué : l'école doit devenir un lieu de vie en accord avec le développement durable. Si le milieu dans lequel vivent les élèves est en contradiction permanente avec le message pédagogique, celui-ci n'aura aucune portée.

Il en va de même pour la santé. Quand on a modifié le décret en Communauté française, on a judicieusement renoncé au mot « inspection » pour lui préférer celui de « promotion ». Le but est de développer une école en santé. Le projet de la Communauté française devrait indiquer : une école en développement durable. Ne pourrait-on envisager de créer des plans d'école en développement durable (PEDD), de solliciter des écoconseillers volontaires parmi le corps professoral et des délégués écoconseillers des élèves ? Ne pourrait-on demander aux écoles d'inscrire ce point au débat dans les conseils de participation ? Ces derniers devraient élaborer un plan de développement durable et le proposer à leurs directions. Ainsi, nous irions vers ce que j'appelle l'État social participatif alors que l'État social actif m'a toujours paru quelque peu suspect de dérive potentielle.

Vous avez abordé le problème de la pauvreté. Or l'inégalité sociale en est l'un des indicateurs les plus pertinents. La pauvreté est un facteur multidimensionnel qui touche toutes les facettes de l'existence. Dès lors, si la grande pauvreté diminue, on est sûr d'aller dans la bonne direction.

Nous avons regretté que votre projet d'interdiction des canettes ait échoué. Cette tentative était louable. La commission de la Santé s'est rendue à l'Université de Liège afin de voir si l'interdiction du tabac dans les écoles était possible. Il nous a été expliqué pourquoi l'interdiction était réalisable pour le tabac et non pour les canettes. Nous devons d'une part atteindre un seuil de conscience de la nocivité et d'autre part envisager la « dénormalisation » des pseudo-industriels qui fabriquent ces produits. Un interdit lancé trop tôt, avant que le seuil ne soit atteint, peut être contre-productif. Néanmoins, l'expérience du tabac montre que la vente et la consommation baissent, selon les statistiques. Nous avons donc eu raison. Le chantier des canettes, des produits trop salés, trop sucrés et

trop gras ne doit pas être abandonné. Nous parviendrons dans le futur au seuil favorable pour passer une nouvelle étape.

Pour les projets-pilotes avec les grands chefs, n'oublions pas que nous devons, à un moment donné, passer au droit pour tous. Ce qui est bon doit être généralisé et non pas limité à ceux qui ont le temps ou les potentialités de remettre des projets. Développement durable doit rimer avec droits et devoirs pour tous.

Avec les cours de géographie, nous possédons un atout énorme pour soutenir la sensibilisation au développement durable. Un nouveau cours et un nouveau professeur ne sont pas nécessaires ; il suffit de donner aux professeurs la liberté d'adapter leur programme au contexte de leur école. Les visites sur le terrain sont parlantes et utiles. Par exemple, à l'instar des contrats de rivière qui se développent en Région wallonne et ailleurs dans le pays, on pourrait imaginer des excursions au départ du cours de géographie ayant pour thème les cours d'eau et leurs enjeux. Nous préparerions ainsi une citoyenneté de développement durable. Ces initiatives non coûteuses pourraient se développer dans le cadre existant, sans devoir recourir à un nouveau décret. Il suffirait simplement de laisser plus de marges de manœuvre aux enseignants et de baliser ces initiatives.

Vous évoquiez les bâtiments scolaires. Je vous avais interrogée sur l'athénée Mauss qui est un exemple emblématique de leur état. On peut se servir des cours techniques pour rénover en partie l'école. Il faudrait simplement voir les possibilités d'adapter les assurances existantes et le cadre juridique.

La contribution de Mme Huytebroeck vous est acquise. À Bruxelles, il existe des auditeurs énergétiques gratuits pour les bâtiments publics. Toutes les écoles devraient y faire appel.

Je vous remercie pour le débat de ce matin sur un sujet important et intéressant que nous ne manquerons pas de suivre.

M. le président. – Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 10 h 40.*